

Décharges au titre de la recherche

Néo-MCF

Base de calcul du cout : cout moyen chargé de l'heure complémentaire

NB : cette décharge est à distinguer de la décharge d'activité d'enseignement dont le.la MCF peut bénéficier au cours des 5 ans suivant sa titularisation pour suivre des formations concourant à l'approfondissement des compétences pédagogiques.

Fonction	Dispositif actuel		Proposition	
	Mode de financement	Décharge horaire	Mode de financement	Décharge horaire maximum
Décharge MCF 2 ^{ème} année	Labo 50% CR 50%	32h	LDG : 50% dotation établissement / 50% (sur crédits UR, ce qui inclut la dotation au démarrage des néo-MCF)	idem

Fonctions de direction

Base de calcul du cout : cout moyen chargé de l'heure complémentaire

Fonction	Dispositif actuel		Proposition	
	Mode de financement	Décharge horaire	Mode de financement	Décharge horaire maximum
Direction d'unité (ou direction adjointe en cas d'équipe bi-site)	CR (REH)	< 10 EC → 32h entre 11 et 19 EC → 48 h > 20 EC → 64h	C2	Idem A la condition que les EC concernés fassent leur service plein
Direction d'équipe au sein d'une UMR multi-équipes	Labo 100 %	Variable selon les UMR (de 0 à 48h)	C2	<p>Appui à la direction d'unité A la condition que les EC concernés fassent leur service plein</p> <p>UR > 35 supports budgétaires pérennes C/EC → + 48h Décharge répartie entre 2 personnes max et ne pouvant être prise par le.la DU</p> <p>UR > 55 supports budgétaires pérennes C/EC → +2x48h Décharge répartie entre 3 personnes max et ne pouvant être prise par le.la DU</p>
Direction adjointe d'une UR	Labo 100 %	Variable selon les UR (de 0 à 32h)		
Direction d'un CER	Labo 100 %	Variable selon les CER (de 0 à 32h)	C2	Décharge de base : 12h (Certem, Cermel et Ceroc) Certem : + 20h

Coordination de projets de recherche / projets structurants

Base de calcul du cout = cout moyen chargé de l'heure d'un enseignant chercheur

Fonction	Dispositif actuel		Proposition	
	Mode de financement	Décharge horaire	Mode de financement	Décharge horaire maximum
Projet financé avec éligibilité d'une décharge (ex. : JCJC, PEPR)	Labo 100% (sur le projet)	Variable selon projet et réglementation	Labo 100% (sur le projet)	A l'appréciation du porteur selon les modalités fixées par le projet et la base de calcul du cout supra
Projet financé sans éligibilité d'une décharge	Labo 100%	Variable selon demande	ANR AAPG : sur frais de structure labo	Coord. de projet ANR AAPG : 24h / an
			ERC : sur la part déclarée pour les titulaires	Coord. de projet ERC : 128h/an Coord. locale de projet ERC : 64h/an
			Autres projets européens financés par les programmes cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation : sur la part déclarée pour les titulaires	Coord. du projet : 96h/an Coord. locale du projet : 48h/an
			NB : ne concerne pas les COST Resp. scientifique et technique (RST) de programmes PIA : sur frais de structure	128h
Projet non financé	Labo 100%	Variable selon demande	Ne sera plus possible	